

*Le 28 janvier dernier, les psychologues étaient mobilisés dans toute la France. Depuis SUD a participé aux réunions organisées par le ministère sur les questions statutaires. Aujourd’hui nous sommes dans l’impasse, seul l’objectif du ministère prévaut et se résume à la création obligatoire d’unités ou services de psychologie.*

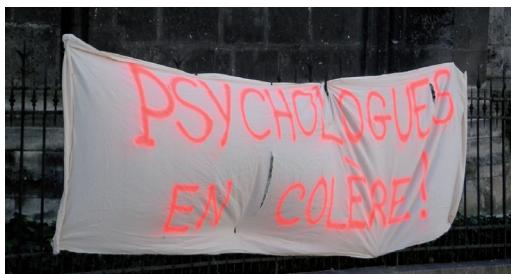
# Psychologues : le piège des rencontres au Ministère !

Lors des mobilisations du début d’année, à l’appel d’associations et des syndicats SUD et CGT, les revendications portaient sur :

- la précarisation massive et croissante de la profession,
- la discrimination introduite entre psychologues titulaires et psychologues contractuels par la circulaire du 4 mai 2010 sur la fonction et le temps FIR,
- la disqualification de la formation en psychopathologie des psychologues dans le cadre du décret du 20 mai 2010,
- la nécessaire revalorisation des salaires au regard du niveau de formation initiale des psychologues sur la base d’une grille unique.

C’est sur la base de ces revendications que SUD a participé aux réunions organisées par la DGOS avec les organisations syndicales. (SUD ne siègeant exclusivement que sur les questions statutaires)

Les propositions avancées par la DGOS ne sont aucunement à la mesure des attentes des psychologues.



L’objectif du ministère est la création d’une unité de rattachement des psychologues au sein de chaque établissement et la nomination d’un psychologue «coordonnateur rattaché» à la DRH.

Celui-ci aurait une position hiérarchique, des missions d’évaluation, d’organisation des fonctions cliniques, il « gèrerait » la fonction FIR des psychologues et participerait au recrutement (alors qu’aujourd’hui il est surtout question de suppression de postes!). A quand un cata-

logue, des «bonnes pratiques» et pourquoi pas le contrôle des choix cliniques...!

Quant aux revendications initiales, la DGOS balade les syndicats sur la question du titre de psychothérapeute, dans l’attente d’un texte plus global, ainsi que sur la promulgation *rapide* d’un nouvel arrêté sur la composition du jury de concours annoncé depuis le 30 Juin!

Pour la résorption de l’emploi précaire, il faudrait attendre une enquête sur échantillon...

La revalorisation et la grille unique se résument à une étude d’augmentation de quota de promotion en hors classe... Enfin pour la fonction FIR, la DGOS se dit impuissante à imposer aux directions la reconnaissance de cette fonction sauf à imposer la création de services de psychologie... la boucle est bouclée !

En fait la stratégie du ministère est de gagner du temps et d’imposer aux psychologues la sacro-sainte évaluation. *Si vous refusez de vous soumettre à l’évaluation il ne restera de votre profession que des cendres...* ce propos tenu par la DGOS est on ne peut plus clair.

Lors de la dernière réunion SUD a demandé une interruption de séance pour se concerter avec les autres organisations syndicales, cette demande a été ignorée. La délégation Sud a donc décidé de suspendre sa participation au ministère.

Sans rapport de force, rien ne sera obtenu de ce gouvernement, sinon la mise en coupe réglée de la profession.

Pour SUD la balle est maintenant dans le camp de la mobilisation.

**SUD appelle à la création de ce rapport de force dans l’unité la plus large, sur la base des revendications initiales.**



**Solidaires**

Fédération Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"  
70, rue Philippe de Girard  
75018 PARIS  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet : [www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)  
Paris, le 14 oct 2011